



N°13/2024/CTE

Commune de TAIRAPU-EST

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 20/03/2024
Date d'affichage 20/03/2024
Date de séance 26/03/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	26	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	05	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	02	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint		X	Titaua VIVISH	X		
Votants	30	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	30	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	01	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
<p>Délibération N°13/2024/CTE <i>Portant approbation du Budget Principal de la Commune de TAIRAPU-EST pour l'année 2024.</i></p> <p><i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i></p>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Saindy HIRIGA	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale		X	Mapuna DOMINGO	X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal		X	Bruno LUCAS	X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X					X
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X				
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X			X		
ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X				
TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X				

Formant la majorité des membres en exercice.



DELIBERATION N°13/2024/CTE du 26/03/2024

**Portant approbation du Budget Principal
de la Commune de TAIARAPU-EST pour l'année 2024**

-LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST-

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la Commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française.
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la délibération n° 01/2024/CTE du 07 février 2024, prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes de l'eau et des déchets 2024 de la commune ;
- Vu l'avis favorable de la commission n°1 en charge des affaires financières du mercredi 20 mars 2024 ;
- Vu la délibération n°10/2024/CTE du 26 mars 2024, portant approbation du compte administratif, et l'affectation des résultats du budget principal exercice 2023 ;
- Vu la délibération n°11/2024/CTE du 26 mars 2024, portant approbation du compte administratif, et l'affectation des résultats du budget annexe de l'eau exercice 2023 ;
- Vu la délibération n°12/2024/CTE du 26 mars 2024, portant approbation du compte administratif, et l'affectation des résultats du budget annexe des déchets exercice 2023 ;
- Vu le rapport de présentation y afférent ;
- Oui l'exposé du Maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 26/03/2024

ADOPTE

Article 1 : Le Budget Principal de l'exercice 2024 de la Commune de Tairapu-Est, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de :	1 478 076 301 F CFP
En recettes et dépenses d'Investissement à la somme de :	746 716 878 F CFP
Soit un budget total de :	2 224 793 179 F CFP

Article 2 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

JAMET Anthony



Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le..... 04 AVR. 2024